

**COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE
DU CONSEIL COMMUNAL DE CONCERTATION
DU 15 MAI 2024**

LIEU DE LA REUNION : Salle Courtay
68, rue du Général Leclerc à RONCHIN

PRESENTS-:

- Madame Isabelle DELACROIX, Adjointe déléguée à la transition citoyenne et à la politique de la ville,
- Madame SACHET DEBRABANT Yvane, coordinatrice du CCC.

1- Présence des membres du CCC

- Madame BALLIEU Sylviane,
- Madame CHAUVIN Catherine,
- Madame DEWITTE Corinne,
- Monsieur FOURNIER Pascal,
- Monsieur GIVRY Jean -Jacques
- Madame MAURICE épouse DUFLOT Pascale,
- Monsieur PRUVOT Jean-Marie,
- Monsieur ROBERT Laurent,
- Madame TAQUAL Martine,
- Madame TURQUIN Laëtitia,
- Monsieur VERSAEVEL Patrick,

2- Présence du public

- Une cinquantaine de Ronchinoises et Ronchinois.
- Madame HOFACK Béatrice, Adjointe déléguée aux travaux, à l'urbanisme et au logement,
- Madame PIERRE-RENARD Dominique, Conseillère métropolitaine.

ABSENTS :

- *Madame DUBRULLE Anne – Sylvie,*
- *Madame EVRARD Audrey,*
- *Madame GUENFOUD Houria,*
- *Monsieur POURBAIX Quentin,*

EXCUSES :

- *Madame COLLIGNON Céline,*
- *Monsieur EL KASIMI Benaïssa,*

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION PUBLIQUE :

- *Présentation des compétences de la Mairie,*
- *Présentation de la future charte citoyenne*
- *Présentation de l'application « Ronchin Facile » pour mieux communiquer avec la commune,*
- *Le Tri des déchets,*
- *Les Braderies - présentation de la coopération,*
- *Tirage au sort du Jury Citoyen pour le budget participatif,*
- *Questions diverses.*

1- OUVERTURE DE LA REUNION PUBLIQUE

La séance s'ouvre avec quelques mots de bienvenue de Madame Isabelle Delacroix, Adjointe déléguée à la transition citoyenne et à la politique de la ville, qui accueille les membres du Conseil Communal de Concertation et les Ronchinoises et Ronchinois présents.

Mme DELACROIX indique être de tout cœur avec les personnes ayant subis des inondations dimanche dernier. Elle indique que M. le Maire a mobilisé les services techniques pour faire un nettoyage des rues concernées par les inondations et précise que la préfecture du Nord a également été contactée pour connaître leur avis sur l'opportunité d'engager une procédure de reconnaissance de « catastrophe naturelle ».

Par ailleurs Mme DELACROIX fait part de la démission d'un membre du CCC, M. Manuel CLIQUENNOIS, en indiquant que ce dernier est remplacé par M. Jean Jacques GIVRY accueilli ce soir.

2- PRESENTATION DE LA COMPETENCES DE LA MAIRIE

Pour faire la distinction entre les compétences de la Mairie et celles de la MEL (Métropole Européenne de Lille), a été diffusée une vidéo, intitulée « La MEL se dessine », dont la source est la suivante : <https://www.dailymotion.com/video/x2fpvvt> .

Une autre source d'information étant le Ronchin Magazine d'octobre 2023, qui retrace l'ensemble des compétences de la MEL, car nous nous sommes aperçus en réunion de travail avec les membres du Conseil Communal de Concertation, qu'apparemment cette question est source d'incompréhension pour la population ronchinoise.

Certaines questions, touchant la vie quotidienne des habitants, ne sont pas assurées par les services communaux, en voici des exemples :

- La collecte des déchets, c'est la MEL,
- Les collèges (Entretien et rénovation des bâtiments), c'est le Département du Nord,
- Les transports publics, c'est la MEL,
- L'action et le développement économique, ce sont la MEL et la Région,
- L'eau et l'assainissement, c'est la MEL,
- La voirie, c'est la MEL. Elle assure l'entretien des voiries, nids de poule, des défauts de signalisation routière, des mobiliers urbains. Elle porte et finance les opérations d'aménagement du territoire.

Pour signaler une anomalie dans ces domaines, la population ronchinoise est invitée à utiliser l'application « Ronchin Facile », mais également les services techniques de la Ville, qui relayent votre demande auprès des services concernés (notamment la MEL).

En revanche, la Ville prend en charge :

- Les espaces verts publics pour leur entretien. La ville a opté pour la gestion durable en différenciant les espaces. Cette méthode permet de limiter les pollutions et réduire l'empreinte carbone, de favorise le développement des écosystèmes.
(L'entretien des espaces verts privés est à la charge des propriétaires.)

- L'état civil,
- La petite enfance, la jeunesse,
- Les écoles primaires,
- Les seniors,
- Le cadre de vie,
- La culture,
- Le sport,
- Le développement durable,
- La tranquillité publique,
- La sécurité et la salubrité publiques,
- L'aide sociale,
- L'aide aux associations,
- Et la participation citoyenne.

3- QUESTIONS DIVERSES

3.1- L'implantation des gens du voyage

Des questions fusent concernant le projet d'implantation des gens du voyage sur la trame verte.

Plusieurs personnes, mécontentes de cette implantation, attaquent la mairie sur son immobilisme et son défaut de communication envers les habitants.

Le projet est dans les mains de la MEL, avec des échanges avec la Commune.

La demande de la population est de mettre en place une réunion publique à ce sujet, avec des retours de l'avancée du dossier.

4- PRESENTATION DE LA CHARTE CITOYENNE

Ce qui est présenté ce soir, c'est le projet de la future charte citoyenne ; les travaux sur la charte sont encore en cours.

Les membres du Conseil Communal de Concertation se sont emparés de la nouvelle rédaction.

Madame Corinne Dewitte prend la parole pour présenter deux formulations différentes, à savoir :

- La première proposition faite ensemble,
- La seconde qui lui est personnelle.

La première proposition de charte citoyenne est celle que les membres du Conseil Communal de Concertation a travaillée ensemble. C'est la proposition présentée ce soir.

Or, une partie des membres du Conseil Communal de Concertation n'était pas d'accord avec la formulation. Donc nous avons pris compte de leurs réserves, et Madame Dewitte a ainsi créé une seconde proposition.

La charte a été réécrite de manière à rappeler des règles de courtoisie, pour bien vivre ensemble, afin de réduire les incivilités dans la ville de Ronchin.

Les membres du CCC aimeraient que cette charte citoyenne soit publiée dans le Ronchin Magazine.

En voici la formulation :

« Une ville propre, c'est aussi mon affaire. »

« Je ne jette rien par terre et je ramasse quand je suis le propriétaire d'un chien ».

« Je sors ma poubelle, la veille au soir et je la rentre le jour du ramassage ».

« Encombrants et dépôts en déchetterie ou contacter l'entreprise (Fournisseur habilité par la MEL) ».

« La MEL et la Ville entretiennent la voirie. Je m'occupe de mon caniveau et trottoir. »

« Les nuisances sonores sont réglementées. Pas d'outils bruyants le dimanche et à des heures raisonnables en semaine, dans la maison ou au jardin ».

« Je ne coupe pas ma haie entre le 15 mars et le 3 juillet pour la biodiversité et la nidification ».

« Les nuisances sonores de voisinage. Je respecte mes voisins et je ne fais pas de bruit après 22 heures ».

« Je peux faire la fête, mais dans le respect du voisinage ».

« Je ne laisse pas mon chien aboyer dans le jardin. »

« Je fais attention à mes voisins, et m'assure que tout va bien pour eux et surtout s'ils sont âgés et seuls ».

« Je respecte les zones de stationnement. Je ne me gare pas sur les trottoirs. Je laisse le passage pour les poussettes et les piétons. Accès aux écoles, je n'hésite pas à m'y rendre à pied. Les trottinettes ne roulent pas sur les trottoirs, pour respecter les piétons. »

« Un problème à signaler ? Utiliser l'application « Ronchin Facile » ».

« La fête des voisins a lieu tous les ans, le 31 mai ».

La seconde proposition de la charte s'appuie sur une formulation moins injonctive, proposant une adhésion volontaire de l'ensemble des habitants de Ronchin.

« Que ma ville soit propre, c'est aussi mon affaire, alors je fais attention à ne rien jeter par terre et à ramasser les déjections de mon chien ».

« A sortir ma poubelle la veille au soir et la rentrer dès que possible. »

« Je fais attention :

- A nettoyer mon caniveau et mon trottoir. La MEL et la Commune entretiennent la voirie. »
- A éviter de gêner mes voisins par des nuisances sonores en ne faisant pas l'usage d'outils bruyants le week-end et à des heures raisonnables en semaine, à la maison ou au jardin.
- En ne faisant pas de bruit après 22 heures. En ne laissant pas mon chien aboyer dans les jardins et à faire la fête dans le respect du voisinage.
- A penser à la biodiversité entre le 15 mars et le 3 juillet, en ne coupant pas mes haies ».

- A penser à mes voisins, surtout s'ils sont âgés.
- A ne pas me garer sur les trottoirs, en laissant le passage pour les poussettes, les fauteuils roulants et les piétons. En n'hésitant pas à aller à l'école en marchant. En ne roulant pas en trottinettes sur les trottoirs ».

« En signalant les problèmes : dépôts sauvages, : Ronchin Facile »

« En participant à la fête des voisins le 31 mai. »

Mme DEWITTE interpelle le public pour savoir quelle formule choisir, en promouvant la seconde formule qui favorise la bienveillance.

Questions dans le public : « Pour les personnes qui ne respectent pas ces règles, y a-t-il des sanctions ? » L'idée étant de travailler dans la prévention et donc d'informer très largement la population. Mais la question de la sanction est posée. La proposition est retenue de porter dans la charte, les montants de amendes en cas de non - respect des règles.

Après un débat avec la salle, le choix de la deuxième formulation est retenu.

Une autre question est posée concernant les brigades vertes de la ville, avec une proposition de modification des horaires d'intervention, pour qu'elles soient plus visibles dans la ville.

5- L'APPLICATION RONCHIN FACILE

Madame Elise DUHAYON, Directrice du service communication et événementiels, présente l'application « Ronchin Facile pour mieux communiquer avec la commune ».

Mme DUHAYON présente les outils numériques de la ville :

« La Ville de Ronchin est dotée :

- *D'un site internet qui est associé à site de relations à l'utilisateur, qui est Ronchin Facile.*
- *D'une présence sur les réseaux sociaux : Instagram, Facebook,*
- *D'une chaîne YouTube.*

Le site internet a été totalement revu en 2019. Il a été conçu en prenant en compte le parcours de l'utilisateur et vous y trouverez toutes les informations institutionnelles et pratiques pour les usagers, habitants de Ronchin. Il est composé de trois blocs :

- *Le premier bloc qui met en valeur les actualités de la Ville,*
- *Le second bloc « agenda » où vous retrouverez l'ensemble des dates municipales et associatives, dont nous avons connaissance.*
- *Le kiosque pour pouvoir relire le « Ronchin Magazine », les lettres municipales, la Ville vous explique, ou encore tous les programmes festifs et culturels.*

Le site est conçu pour être pratique et intuitif. Il est composé, au niveau de l'arborescence de trois items :

- *Ma Ville, c'est tout ce qui concerne les institutions,*
- *Je vis à Ronchin, c'est le côté pratique et vie quotidienne. Vous trouverez les démarches, les aides municipales, tout ce qui concerne la jeunesse, les centres de loisir.*
- *Sortir à Ronchin, là ce sont vraiment les loisirs, le sport, la culture, les parcs et jardins, les associations ou encore les commerçants.*

Donc sur toutes les pages, vous avez un accès qui vous renvoie directement sur le site « Ronchin Facile ».

« Ronchin Facile », c'est vraiment une gestion de relations à l'usager. C'est-à-dire tout ce qui concerne les formulaires en ligne et démarches en lignes. Il vous suffit de créer un compte « usager » et de pouvoir ensuite réserver un spectacle, inscrire votre enfant en crèche, faire des signalements. C'est ce qui semble vous intéresser particulièrement ce soir.

Sur les réseaux sociaux, que ce soit sur Facebook ou sur Instagram, vous retrouverez les informations principales, actualités, et événements. »

S'en suit la présentation des outils numériques en vidéo.

Une question dans le public est posée sur les moyens déployés pour communiquer sur l'ensemble des outils numériques (à part le Ronchin Magazine) auprès des habitants.

Madame DUHAYON répond que la communication à travers la Ville passe par les panneaux de rues, par Facebook, et par internet.

6- LE TRI DES DECHETS

Les échanges entre les membres du Conseil Communal de Concertation ont amené à mettre à l'ordre du jour cette thématique.

Il a paru intéressant de rappeler les règles du tri au niveau des ordures ménagères, puisque prochainement la Ville de Ronchin va être dotée de nouveaux conteneurs capables de recevoir « les verres ».

Cette compétence relève de la MEL. Elle a d'ailleurs des équipes d'ambassadeurs de tri sélectif. Sur proposition d'une personne dans le public, il serait intéressant de leur demander de participer à une réunion publique, pour diffuser ces nouvelles consignes, dans les semaines précédant le déploiement des conteneurs sur la Ville de Ronchin.

La proposition pourrait être retenue au vu de la discussion qui s'enclenche avec le public.

Une autre remarque ouvre la question sur les emplacements de ces conteneurs. La personne relate l'expérience de la Ville de Fâches, où dans certains quartiers de la Ville de Fâches, il y a eu concertation avec les habitants et pas dans d'autres quartiers. Certains conteneurs ont même été placés sur des places de parking, déjà très restreintes.

7- LES BRADERIES

Madame Isabelle Delacroix reprend la parole pour présenter les nouvelles modalités des braderies retravaillées avec les membres du Conseil Communal de Concertation.

Ces nouvelles modalités s'appliqueront dès les braderies du 2 juin 2024, à savoir :

- Un nouveau découpage des rues, pour densifier la braderie,
- Une extension des horaires (jusqu'à 17 heures),
- Une logique de louer un emplacement de 5 m, avec une ouverture préférentielle aux Ronchinois,
- Un tarif très bas : 5 mètres = 5 €,
- Une mise en œuvre d'animations (manèges, restauration, ...).

Un point sur les inscriptions est effectué par Madame Elise Duhayon. Elle précise un fort engouement, puisque dès l'ouverture des souscriptions, plus de 500 emplacements étaient déjà réservés. Il reste 270 emplacements à vendre pour les Ronchinois et les extérieurs.

Une autre braderie est programmée pour le dimanche 6 octobre 2024, dans le Petit Ronchin, qui bénéficiera des mêmes modalités.

8- TIRAGE AU SORT POUR LE JURY CITOYEN POUR LE BUDJET PARTICIPATIF

Le budget participatif était ouvert jusqu'au 12 mai 2024, pour déposer des idées de projets par les habitants de Ronchin.

Afin de sélectionner les projets, un jury de 6 habitants devra être tiré au sort parmi 20 candidatures (avec autant de femmes que d'hommes).

Pour être jury du budget participatif, il faut :

- Être ronchinois,
- Avoir déposé sa candidature.

A ce jour, la Ville a reçu 39 idées. Une première sélection se fera par les services techniques de la ville, pour savoir si les idées déposées entrent dans les critères du budget participatif. Les idées entrant dans les critères seront examinées par le jury du budget participatif.

Nous allons réaliser le tirage au sort. Une « main innocente » est trouvée parmi les membres du public pour assurer le tirage aux sorts.

- Sont élues chez les femmes, qui se sont portées candidates
 - ✓ Madame Martine Taoual,
 - ✓ Madame Dewitte Corinne,
 - ✓ Madame Myriam Declercq,
 - ✓ Madame Valérie Courvoisier,
 - ✓ Madame Pascale Duflot,
- Sont élus chez les hommes :
 - ✓ Monsieur Patrick Versaevel,
 - ✓ Monsieur Franck Brunet,
 - ✓ Monsieur Hamid Hrir,
 - ✓ Monsieur Mathieu Deghilage,
 - ✓ Monsieur Jérôme Bajard,
 - ✓ Monsieur Matthieu Allieux,
 - ✓ Monsieur Tristan Guerlez.

Après ce dernier point, il est indiqué que la prochaine réunion publique du CCC aura lieu le 23 septembre 2024, à la salle Louise Michel (4, rue Sadi Carnot à Ronchin), à 18 H 30.

La séance est levée aux alentours de 20 heures 50.